

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE TECHNIQUE DE CONTROLE DE LA SPL GAMA

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Secrétariat des
assemblées
N° 2020-A- 57

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRANDANGOULEME,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°384 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 15 décembre 2016 portant transformation de la société publique locale GAMA ;
- Vu l'article 29 des statuts de la société publique locale GAMA relatif au contrôle exercé par les collectivités et/ou groupements de collectivités territoriales actionnaires prévoyant la création d'un comité technique de contrôle ;
- Vu l'article 2.2 du règlement intérieur spécifique aux contrôles exercés sur la société publique locale GAMA par les actionnaires ;

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Jean-Philippe POUSSET est désigné représentant de GrandAngoulême au comité technique de contrôle de la société publique locale GAMA.

Article 2 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 19 octobre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **19 octobre 2020**
Publié ou notifié,
Le **19 octobre 2020**